

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET		X	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ		X	
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21.06.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 27 juin 2024 a été transmis le 21 juin 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 27 juin 2024

Le **Président**,
Renaud BERETTI

La **Secrétaire de Séance**,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240627-658-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

ADMINISTRATION GENERALE

Actualisation du contrat de prestation de service du service de Portage de repas à domicile du CIAS Grand Lac

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du service de Portage de repas à domicile, le CIAS Grand Lac conclut un contrat de prestation de service avec chacun des bénéficiaires.

Le contrat de prestation de service du Portage repas doit être réactualisé afin :

- D'intégrer la nouvelle grille tarifaire applicable au 1^{er} septembre 2024, décidée lors de cette même séance,
- De préciser certaines règles de transmission des avis d'imposition (notamment en cas de décès du conjoint),
- De demander les coordonnées du service d'aide à domicile pour faciliter l'échange d'information en cas de difficulté d'intervention auprès de bénéficiaires sans proche mobilisable,
- De supprimer la possibilité écrite de dépôt ponctuel des repas dans une glacière pour éviter que des habitudes préjudiciables au respect de la chaîne du froid ne soient prises. Le dépôt très occasionnel dans une glacière restera possible à titre exceptionnel après échange avec le service.

Ces différentes modifications sont intégrées dans le contrat annexé à la présente délibération.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le contrat de prestation de service du service du Portage de repas à domicile annexé à la présente délibération et applicable à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le contrat de prestation de service joint en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de prestation de service du portage de repas à domicile et tous les actes afférents.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 16
- Présents et représentés : 16
- Votants : 16
- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 27 juin 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance
Pascale GLOUANNEC



Admis de réception en préfecture
073-267303428-20240627-D61-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024



Contrat de Portage de repas à domicile

Entre

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix les Bains, représenté par Monsieur Renaud BERETTI, Président.

Et

Madame, Monsieur : Nom
Prénom

Adresse :
.....

Le cas échéant, représenté(e) par :

Madame, Monsieur : Nom
Organisme :

Adresse :

Tél : Mail

En qualité de : Représentant légal (joindre une copie du jugement)
 Personne de confiance, lien de parenté :

Il a été convenu ce qui suit :

1 - Objectif du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions générales de la prestation de portage de repas et de préciser les droits et obligations qui régissent les relations entre les deux parties. Il fait office de règlement de fonctionnement.

2 - Critères d'admission

- Etre âgé(e) d'au moins 60 ans, ou présenter un handicap temporaire ou permanent
- Etre habitant de façon permanente et/ou temporaire sur l'une des 28 communes de Grand Lac
- Etre équipé d'un téléphone et d'un appareil de réchauffage (plaque, four micro-onde, ...)

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240627-D61-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

3 – Composition des repas

Selon les secteurs géographiques, les repas sont cuisinés par des prestataires différents. Les menus sont établis mensuellement et communiqués aux bénéficiaires par le service de portage. Il s'agit de menus uniques, sans choix possible entre différents plats. Ces menus varient tout au long de l'année.

En cas de contraintes techniques de dernière minute, des modifications de menu peuvent être décidées par les prestataires, dans le respect des équilibres alimentaires et sans que cela engage la responsabilité du CIAS.

	Aix	Autres communes
Formules	- <u>Formule midi</u> : une entrée / un plat principal avec accompagnement / un produit laitier / un dessert / un pain - <u>Formule complète</u> : - <u>midi</u> : une entrée / un plat principal avec accompagnement / un produit laitier / un dessert / un pain - <u>soir</u> : une soupe / un produit laitier	
Menus	- standard - sans porc - sans poisson - sans sel ajouté - sans sucre ajouté	- standard - sans porc - sans poisson
Textures	- normale - moulinée (viande et accompagnement moulinsés séparément) - mixée (entrée mixée, viande et accompagnement mixés ensemble, fromage et dessert « faciles » à mastiquer)	- normale

4 – Tarification

Les tarifs sont fixés annuellement par le conseil d'administration du CIAS (annexe n°1). Ils varient selon le revenu fiscal de référence des bénéficiaires et s'appliquent de manière forfaitaire par repas livré.

Si le bénéficiaire ne fournit pas le dernier avis d'imposition en date, le tarif le plus élevé sera lui facturé. Ce tarif est également appliqué aux bénéficiaires qui ne sont pas résidents permanents sur Grand Lac (curiste, ...).

En cas de décès du conjoint, le bénéficiaire doit transmettre l'avis d'imposition qui mentionne la totalité de ses ressources pour l'année considérée.

5 – Modalités d'inscription

L'inscription écrite est transmise par mail, courrier ou en se rendant à l'accueil du CIAS. Elle peut être effectuée par le bénéficiaire, ou avec son accord, par un membre de sa famille, un mandataire judiciaire, une assistante sociale, ...

Documents nécessaires :

- Contrat de prestation de service signé
- Fiche d'inscription complétée (annexe n°2)
- Consentement signé pour le traitement des données personnelles (annexe n°5)
- Copie de la carte nationale d'identité
- Dernier avis d'imposition
- Si souhaité, demande de prélèvement automatique (annexe n°3), accompagné d'un **RIB**
- Si nécessaire, attestation de remise de clés ou badge, signée de deux parties

6 – Modalités de commande, d'annulation et de modification

En fonction de ses besoins, et notamment de son état de santé, le bénéficiaire décide :

- Du choix des jours, ce qui permet d'établir une semaine type. Il n'est pas possible de modifier ce choix en fonction du menu de chaque semaine.
- D'augmenter ou de réduire le nombre de jours,
- De modifier le type de menu (sans poisson, ...) ou la texture (mouliné, ...),
- De changer de formule (formule midi ou formule complète). Pas plus de deux changements par an.
- D'annuler des repas pour un jour, une période (vacances, hospitalisation programmée, ...) ou de façon définitive (résiliation du contrat).

Les commandes, modifications ou annulations se font **72 h à l'avance, jours ouvrés, avant 10h30** :

- par téléphone : **04 79 35 31 96**
- ou par mail : **portage.repas@cias-grandlac.fr**

Pour un premier essai, la commande portera au minimum sur 7 repas, consécutifs ou pas.

7 – Modalités de livraison

Le service assure la fourniture de repas pour 365 jours par an, avec un transport par véhicule frigorifique. Ils sont livrés en matinée, du lundi au vendredi. Ceux du week-end sont livrés les vendredis. Sur Aix, les repas du dimanche sont amenés le vendredi après-midi. En cas de jour férié, le repas est déposé le jour ouvré précédent. Les horaires de livraison dépendent de l'organisation des tournées et peuvent donc varier.

Les repas sont conditionnés en barquettes alimentaires individuelles à usage unique, filmées et étiquetées (identification du produit, date de production, date limite de consommation recommandée). Afin de respecter la chaîne du froid et d'assurer une sécurité alimentaire optimale, ils doivent être déposés immédiatement au réfrigérateur par le bénéficiaire, un proche ou par le livreur du service.

Si le bénéficiaire ou un proche n'est pas en capacité d'ouvrir la porte du domicile, il fournira au service un double des clés du logement (ou code de la boîte à clé), contre une attestation dûment

signée. Le livreur pourra ainsi déposer le repas dans le réfrigérateur. La clé sera restituée à l'arrêt définitif de la prestation, contre signature des deux parties.

8 – Modalités de paiement

Un avis des sommes à payer (ou facture) est établi chaque mois par le Trésor Public. Il est envoyé par courrier au bénéficiaire. Le règlement s'effectue au choix :

- par prélèvement automatique en retournant la demande signée (annexe n°2), accompagnée d'un **RIB**
- par chèque remis à la Trésorerie Principale 9 avenue Victoria, 73100 Aix Les Bains (04 79 35 07 54),
- en utilisant l'enveloppe jointe à l'avis des sommes à payer (ou facture)
- ou par carte bancaire ou espèce auprès des buralistes partenaires du « paiement de proximité (coordonnées sur : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

Les repas sont facturés en cas de désistement hors délais (cf.6 Modalités de commande) ou d'absence au domicile sans possibilité de livraison (cf.7 Modalités de livraison).

Les repas ne sont pas facturés en cas d'hospitalisation si le service est informé 48h à l'avance.

Conformément à la législation en vigueur, le service envoie chaque année au bénéficiaire une attestation fiscale. Elle lui permettra de renseigner sa déclaration d'impôt pour bénéficier de l'aide fiscale liée aux services à la personne.

9 – Engagement des deux parties

Le service de portage de repas s'engage à :

- Assurer la continuité de service tout au long de l'année
- Veiller à la probité, la discrétion et la bienveillance de ses agents
- Alerter la personne de confiance ou les services d'urgence en cas de situation inquiétante
- Etudier et répondre aux réclamations des bénéficiaires
- Réaliser une enquête de satisfaction annuelle, en partenariat avec ses prestataires

Le bénéficiaire s'engage à :

- **Etre présent lors de la livraison** et faciliter l'accès de son domicile au livreur (code, badge, clé, ...)
- Entreposer les repas dès réception dans un réfrigérateur en bon état de fonctionnement et d'entretien, et respecter leurs dates de péremption
- Maitriser ou isoler des animaux domestiques afin que la sécurité physique du livreur soit garantie. En cas de dommage corporel, la responsabilité du bénéficiaire pourra être engagée.
- Informer le service en cas d'absence programmée
- Procéder sans retard au paiement des factures. Pour toute question sur les paiements, contacter le service de portage de repas au **(04 79 35 31 96)**
- Signaler sans attendre les insatisfactions ou difficultés rencontrées

Il est conseillé au bénéficiaire de disposer d'un **repas de secours** (type raviolis ou couscous en boîte) pour palier une éventuelle impossibilité de livraison dans la matinée (routes impraticables du fait de la météo hivernale, ...).

Par ailleurs, il est interdit aux livreurs de recevoir de la part des bénéficiaires tout pourboire, don ou rétribution de toute nature.

10 – Durée, renouvellement et fin du contrat

Le contrat peut être établi de façon pérenne ou temporaire. En cas de demande temporaire, le contrat ne sera renouvelé que sur demande expresse du bénéficiaire.

Le contrat peut être rompu par le bénéficiaire sur demande adressée par téléphone, mail ou courrier, dans un délai de 72 h à l'avance, jours ouvrés, avant 10h30.

Le contrat peut être suspendu ou résilié par le CIAS en cas non-respect par le bénéficiaire des clauses de ce contrat, notamment :

- En cas de non-paiement. Une démarche amiable est alors engagée. A défaut de règlement du litige, le service est interrompu.
- En cas d'impossibilité de réaliser la prestation (absence régulière du bénéficiaire, impossibilité d'accéder au logement, ...).

11 – Informations juridiques

Responsabilité civile

Le CIAS a souscrit les garanties nécessaires de responsabilité civile et de dommages aux biens. Le bénéficiaire s'engage à souscrire également une assurance en responsabilité civile auprès d'un assureur de son choix.

Protection des données personnelles

Le CIAS Grand Lac traite les données recueillies pour permettre d'organiser et de facturer la prestation demandée. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à l'annexe n°5 ci-jointe.

Rétractation

Conformément au Code de la Consommation, le bénéficiaire dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la date de signature du présent contrat. Pendant ce délai, la prestation ne peut débuter sauf demande expresse du bénéficiaire, et celui-ci peut se rétracter en retournant le bordereau ad hoc (annexe n°3).

Litiges

En cas de litige, une solution amiable est recherchée par les deux parties.

Conformément au Code de la consommation, si le litige n'est pas résolu à la suite d'une réclamation écrite auprès du CIAS Grand Lac, le bénéficiaire peut aussi recourir gratuitement au médiateur de la consommation.

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20240627-D61-DE Date de télétransmission : 28/06/2024 Date de réception préfecture : 28/06/2024
--



ANNEXE N°1

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE TARIFS 1^{er} sept 2024 - 31 août 2025

Revenu fiscal de référence		Formule midi	Formule complète
Personne seule sur l'avis d'imposition	Personne en couple sur l'avis d'imposition		
0 à 8 000 €	0 à 12 000 €		
8 001 à 14 000 €	12 001 à 21 000 €		
14 001 à 20 000 €	21 001 à 30 000 €		
20 001 € à 25 000 €	30 001 € à 40 000 €		
Plus de 25 000 €	Plus de 40 000 €		

Le tarif le plus élevé est facturé si le bénéficiaire :

- Ne fournit pas son dernier avis d'imposition,
- Ou s'il n'est pas résident permanent sur Grand Lac (curiste, ...).

	ANNEXE N°2
	PORTAGE DE REPAS A DOMICILE FICHE D'INSCRIPTION

Réservé à l'administration

Code Tiers :

Tournée :

Date :

Nom – Prénom : Mme
 M.

Adresse :
 Commune :

Fixe : / / / / Portable : / / / /

Mail : @

Maison Appartement Etage : N° de la porte :
 Interphone : Digicode :

Conditions particulières d'accès au logement :

Date de naissance : Mme / / M. / /

Situation personnelle : retraité(e) en situation de handicap
 seul(e) en couple vivant avec une autre génération

Aide à domicile : Non Oui → Service d'aide à domicile :
 Nom :
 Tél :
 Employée par le bénéficiaire

Téléassistance Oui Non

Difficulté pour se déplacer dans son logement :

Madame oui non
 Madame oui non

Difficulté d'audition :

Monsieur oui non
 Monsieur oui non

Accusé de réception en préfecture
 073-267303428-20240627-D61-DE
 Date de télétransmission : 28/06/2024
 Date de réception préfecture : 28/06/2024

Personne de confiance à prévenir en cas de problème :

Nom - Prénom :

Fixe : / / / / Portable : / / / /

Mail : @

Adresse :

..... Lien de parenté :

Adresse de facturation si différente :

Nom - Prénom :

Adresse :

..... Commune :

Date souhaitée de mise en place du service : (Délai de 72h jours ouvrés)

Pour une durée indéterminée

Pour la période du au

Nombre de repas à livrer : 1 ou 2 (pour couple)

Jours de repas pris (entourer les jours choisis) :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

Mode de livraison choisi : Remise en mains propres

Dépôt au réfrigérateur (avec remise de badge et ou clé)

Madame :

Vous habitez à Aix-les-Bains :

Formule : Midi Complète (*repas midi + souper léger*)

Texture : Normale Moulinée (*plat principal et accompagnement moulins séparément*)

Mixée (*entrée mixée, plat et accompagnement mixés ensemble*)

Régimes spécifiques : Normal Sans poisson Sans porc

Sans sel ajouté Sans sucre ajouté Sans sucre et sans sel

Pain : ½ baguette Pain de mie (1 sachet /semaine)

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240627-D61-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Vous habitez une autre commune :

Formule : Midi Complète (*repas midi + souper léger*)
Régimes spécifiques : Normal Sans poisson Sans porc

Monsieur :

Vous habitez à Aix-les-Bains :

Formule : Midi Complète (*repas midi + souper léger*)
Texture : Normale Moulinée (*plat principal et accompagnement moulins séparément*)
 Mixée (*entrée mixée, plat et accompagnement mixés ensemble*)
Régimes spécifiques : Normal Sans poisson Sans porc
 Sans sel ajouté Sans sucre ajouté Sans sucre et sans sel
Pain : ½ baguette Pain de mie (1 sachet /semaine)

Vous habitez une autre commune :

Formule : Midi Complète (*repas midi + souper léger*)
Régimes spécifiques : Normal Sans poisson Sans porc



ANNEXE N°3

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

BENEFICIAIRE DU SERVICE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Je souhaite la mise en place du prélèvement automatique pour payer les prestations du service de portage de repas

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER (Si différent du bénéficiaire)

NOM :


PRENOM :

ADRESSE :

La mise en place du prélèvement automatique se fait en plusieurs étapes :

- 1. Vous nous envoyez la présente demande, en l'accompagnant d'un relevé d'identité bancaire.*
- 2. A la réception de votre demande, le service l'enregistre et vous envoie un mandat SEPA à nous retourner signé.*
- 3. A la réception du mandat SEPA signé, le prélèvement automatique est actionné pour être opérationnel à partir du mois suivant.*

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240627-D61-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

	ANNEXE N°4
	PORTAGE DE REPAS A DOMICILE BORDEREAU DE RETRACTATION

Conformément au Code de la Consommation, le bénéficiaire peut renoncer à sa demande de prestation. Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée dans un délai de 14 jours à compter de la signature du contrat de prestation.

Le présent bordereau doit être complété, signé et adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au CIAS Grand Lac, Portage de repas à domicile, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix les Bains.

Je soussigné(e)

Demeurant à :

Déclare **renoncer à ma demande de portage de repas** effectuée auprès du CIAS Grand Lac.

Fait à, Le

Signature du bénéficiaire ou de son représentant légal :

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20240627-D61-DE Date de télétransmission : 28/06/2024 Date de réception préfecture : 28/06/2024
--



ANNEXE N°5

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE CLAUSE DE CONSENTEMENT GESTION DE VOS INFORMATIONS PERSONNELLES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PRESTATION

Afin d'utiliser les données vous concernant pour assurer la prestation de repas à domicile, nous vous prions de prendre connaissance de ce qui suit :

Nature des données à caractère personnel traitées :

Le service de portage de repas à domicile traite les coordonnées à caractère personnel suivantes : vos nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse, situation de famille, coordonnées du référent, situation environnementale.

Le service portage de repas à domicile traite uniquement les données à caractère personnel que vous nous transmettez.

Responsable du traitement des données :

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est Monsieur Renaud BERETTI Président du CIAS. Pour toute question relative à la protection des données à caractère personnel, veuillez-vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données, par courrier électronique à l'adresse rgpd@grand-lac.fr avec une preuve d'identité.

Finalités du traitement des données à caractère personnel :

Le service portage de repas à domicile traite des données à caractère personnel pour la gestion du contrat de portage de repas à domicile. Les données collectées ne seront utilisées dans aucun autre but.

Destinataire des données :

Conformément à ce qui précède, le service portage de repas à domicile du CIAS Grand Lac ne transmettra pas les données à caractère personnel collectées, ni ne les vendra, les louera ou les échangera avec une quelconque organisation ou entité, à moins que vous n'ayez été informé(e) au préalable et que vous ayez explicitement donné votre consentement.

Par ailleurs, le service portage de repas à domicile peut transmettre les données à caractère personnel à la demande de toute autorité légalement compétente ou de sa propre initiative s'il estime de bonne foi que la transmission de ces informations est nécessaire pour respecter les lois ou les réglementations, dans le cadre d'enquêtes judiciaires ou pour défendre et/ou protéger les droits ou les biens des bénéficiaires du service.

Les données à caractère personnel collectées ne sont transmises ni à des pays tiers, hors UE ni à des organismes internationaux.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240627-D61-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Mesures de sécurité :

Afin d'empêcher tout accès non autorisé aux données à caractère personnel collectées, le service portage de repas à domicile a élaboré des procédures en matière de sécurité et d'organisation. Ces procédures concernent à la fois la collecte et la conservation des données.

Durée de conservation :

Vos données à caractère personnel seront conservées jusqu'à 4 ans après résiliation du contrat.

Une fois la durée de conservation dépassée, les données à caractère personnel seront détruites, sous réserve de l'application d'obligation ou d'autres lois en vigueur.

Droits d'accès, rectification, droit à l'oubli, portabilité des données, opposition, non-profilage et notification de faille de sécurité :

Vous avez le droit de consulter et de faire rectifier les données visées. Vous avez également le droit à l'oubli, à la portabilité des données et à l'opposition, ainsi que le droit de refuser d'être profilé et le droit d'être notifié des failles de sécurité. Pour exercer vos droits relatifs à toutes les autres données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec notre Délégué de la Protection des données.

Consentement :

La personne concernée déclare avoir pris connaissance de ce qui précède et autorise le service de portage de repas à

- Traiter ses données à caractère personnel *
OUI **NON**

- Utiliser vos informations personnelles dans le cadre de relations par mail ou SMS avec les autres services du CIAS Grand Lac.
OUI **NON**

Merci de cocher ou entourer vos réponses

** Si vous donnez votre consentement (OUI), les informations vous concernant seront conservées dans votre dossier d'inscription.*

Si vous refusez de donner votre consentement (NON), nous serons dans l'impossibilité de traiter votre demande d'inscription au service de téléassistance.

Date :**Nom et prénom du bénéficiaire :****Nom et prénom du signataire (si différent) :****Signature :**

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20240627-D61-DE Date de télétransmission : 28/06/2024 Date de réception préfecture : 28/06/2024
--

Acte à classer

D61

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-06-28T11-57-07.03 (MI253953295)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20240627-D61-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Actualisation du contrat de prestation de service de
Portage de repas à domicile du CIAS Grand Lac

Date de décision : 27/06/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats
1.4.1. Délibérations
1.4.1.3. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 4 Multicanal : Non
DELIB Actualisation contrat prestat...

Pièces jointes :

[4-1 DELIB Contrat- sept
2024 - août 2025.PDF](#) Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[Page de garde CA
27062024.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/06/24 à 11:57

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Transmis

Date 28/06/24 à 11:57

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Accusé de réception

Date 28/06/24 à 12:03